

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 décembre 2018

**Rapporteur :
Monsieur Alain GUILLOU**

N° 39

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 20/12/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/12/2018 (accusé de réception du 19/12/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Tarifs 'Ecole Municipale Multisports' 2018-2019
Aide à la pratique sportive 'Chèque du petit sportif 2019'**

La ville de Quimper a mis en place une politique d'animation sportive destinée à inciter les Quimpérois et notamment les jeunes à pratiquer des activités physiques et sportives. La reconduction de deux dispositifs municipaux est proposée : « l'Ecole Municipale Multisports » (initiation à différentes activités sur l'année pour des enfants de 4 à 7 ans), et le « chèque du petit sportif » (aide à l'adhésion dans une association sportive quimpéroise pour les enfants du CP au CM2).

« L'Ecole Municipale Multisports » est un dispositif de la ville de Quimper à destination des jeunes de 4 à 7 ans. Il permet de s'initier à différentes activités sportives, assurées par les éducateurs sportifs de la ville de Quimper. 74 enfants ont bénéficié du dispositif au cours de l'année scolaire 2017/2018, avec un coût d'adhésion attractif, fixé à 60 € pour un total de 30 séances.

Au programme : jeux d'opposition, parcours de motricité et ateliers permettant d'affirmer les conduites motrices, de favoriser l'autonomie, les capacités psychomotrices et la socialisation.

Parallèlement à ce dispositif, la collectivité a mis en place depuis 2015 le « chèque du petit sportif », système d'aide à l'adhésion concernant toutes les associations sportives quimpéroises.

Ce dispositif s'adresse à l'ensemble des enfants scolarisés du CP au CM2 dont les parents, domiciliés à Quimper, ont un quotient familial situé dans les tranches 1 à 7 (quotient CAF inférieur à 1040 €). L'aide à l'adhésion, d'un montant de 15 €, ne peut porter que sur une inscription par enfant.

Pour la saison sportive 2017/2018, 54 enfants ont bénéficié du dispositif, en légère baisse par rapport à la saison précédente.

Par le biais d'une convention de partenariat avec la ville, les associations sportives effectuent directement auprès de l'utilisateur une baisse de 15 € sur le prix de l'adhésion, sur présentation d'un justificatif de quotient familial.

Les associations bénéficient ensuite d'un remboursement par la ville au vu du nombre de justificatifs présentés.

Au vu du succès rencontré par les deux dispositifs, il est proposé de les renouveler ainsi que les conventions afférentes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de fixer le tarif annuel d'inscription à « l'Ecole Municipale Multisports » à 60 € par enfant, pour un total de 30 séances d'une heure ;
- 2 - d'autoriser monsieur le maire à signer les conventions de partenariat à intervenir avec les associations sportives.